

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°1 du 4 janvier 2013

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°3

CIRCULAIRE N° 505609/DEF/SGA/DCSID/SDPSI/BDI/SED
portant abrogation de texte.

Du 21 novembre 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

CIRCULAIRE N° 505609/DEF/SGA/DCSID/SDPSI/BDI/SED portant abrogation de texte.

Du 21 novembre 2012

NOR D E F E 1 2 5 2 5 3 8 C

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 20 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 110.4.2.1, 640.2.1, 660.3.1) modifié.

Arrêté du 14 janvier 2012 (JO n° 26 du 31 janvier 2012, texte n° 5 ; signalé au BOC 22/2012 ; BOEM 110.3.2.4, 112.3.2.3, 113.7, 114.3.3.4.1, 508.1.1.2) modifié.

Texte abrogé :

Circulaire n° 6245/A/INFRA/AIR , n° 1034/EMAA/GENIE , n° 009062/DTI et n° 2735/DCM/AA/AT du 4 juillet 1961 (n.i. BO ; BOEM 508.3.2.1).

Référence de publication : BOC N°1 du 4 janvier 2013, texte 3.

1. Le texte ci-après est abrogé :

- circulaire n° 6245/A/INFRA/AIR , n° 1034/EMAA/GENIE , n° 009062/DTI et n° 2735/DCM/AA/AT du 4 juillet 1961 concernant la standardisation des prises de courant industrielles sur les bases aériennes et établissements de l'armée de l'air.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe,
directeur central du service d'infrastructure de la défense,*

René STEPHAN.